



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

**DELIBERATION N° 2026-04-044-DGS**

Nomenclature : 5.6.1

**OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS**

**Votants : 33**

**Abstention : 4**

M. Roblès, Mme Cassaing, M.  
Gomez, Mme Dios

**Votes exprimés: 29**

**Pour: 27**

**Contre : 2**

Mme Delavenne et M. Claverie

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

**PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE**

M. MABILLET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DOMET, Mme MOUNIER, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, M. CENDRES, Mme PICAT, Mme PANELAY, M. MIREMONT, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. MARQUEZ, Mme DANELON, M. FARGES, Mme BAULON, M. CLUCHIER, M. THIAM, Mme LOGEZ, M. BRON, Mme VOLTAS, M. DUPOY, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. GOMEZ, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE**

Mme LASSALLE      procuration      à Mme BAULON  
Mme BIRLES         procuration      à Mme LOGEZ  
Mme DIOS            procuration      à Mme CASSAING

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Mme ORDUNA

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	33

Fait à Tarnos,  
le 3 avril 2026  
Pour extrait certifié  
conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de La publication sur  
le site Internet de la Mairie le :*

07/04/2026

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer, pour la durée du mandat, le montant des indemnités des élus titulaires d'une délégation.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2123-20 à L 2123-24-1

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions et signatures aux 9 adjoints municipaux



Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions et signatures aux conseillers municipaux.

## **DÉLIBÈRE**

**DECIDE** de fixer, à compter du 21 mars 2026 :

- l'indemnité des 9 adjoints à 24,30% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale
- l'indemnité pour 6 conseillers municipaux chargés d'une délégation à 6 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale

**DIT** que que le montant global des indemnités précitées ne dépassent pas l'enveloppe globale annuelle des indemnités maximales pouvant être allouées au Maire et adjoints.

**DIT** que le montant de ces indemnités pourra être modifié en fonction de la revalorisation du point d'indice

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2026

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



## TABLEAU DES INDEMNITÉS DE FONCTION ALLOUÉES AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Fonction	taux (en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale)	indemnité brute mensuelle (en €)	Indemnité brute annuelle
		Données à titre indicatif selon la valeur du point d'indice en vigueur	
Maire	67,60 %	2778,71 €	33 344,52 €
1er Adjoint	24,30 %	998,86 €	11 986,32 €
2ème Adjoint	24,30 %	998,86 €	11 986,32 €
3ème Adjoint	24,30 %	998,86 €	11 986,32 €
4ème Adjoint	24,30 %	998,86 €	11 986,32 €
5ème Adjoint	24,30 %	998,86 €	11 986,32 €
6ème Adjoint	24,30 %	998,86 €	11 986,32 €
7ème Adjoint	24,30 %	998,86 €	11 986,32 €
8ème Adjoint	24,30 %	998,86 €	11 986,32 €
9ème Adjoint	24,30 %	998,86 €	11 986,32 €
Conseiller municipal ayant délégation	6 %	246,63 €	2 959,56 €
Conseiller municipal ayant délégation	6 %	246,63 €	2 959,56 €
Conseiller municipal ayant délégation	6 %	246,63 €	2 959,56 €
Conseiller municipal ayant délégation	6 %	246,63 €	2 959,56 €
Conseiller municipal ayant délégation	6 %	246,63 €	2 959,56 €
Conseiller municipal ayant délégation	6 %	246,63 €	2 959,56 €
<b>TOTAL</b>		<b>13 248,23 €</b>	<b>158 978,76 €</b>